

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Ce débat permet au Conseil Communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif. Ce débat est aussi un outil de prospective et il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la gestion et la structure de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (ajouté par l'article 107 de la loi NOTRE).

Il doit être publié et transmis aux services de l'Etat.

Le présent rapport est organisé comme suit :

1. La situation financière de la Communauté de Communes en 2016
 - 1.1. Des recettes sous tension
 - 1.2. Des dépenses de fonctionnement en augmentation liées aux transferts de compétences
 - 1.3. Endettement
 - 1.4. Epargne et autofinancement

2. Les perspectives et orientations
 - 2.1. Bilan des investissements réalisés sur la période 2010-2014
 - 2.2. Perspectives 2015-2019 : organisation des transferts de compétences
 - 2.3. Investissements projetés en 2016
 - 2.4. Epargne et autofinancement de la CdC

1. La situation financière de la Communauté de Communes en 2016

Pour mémoire, les finances de la Communauté de communes du Perche sont organisées en un budget principal et trois budgets annexes :

- Régie de transport scolaire
- SPANC (assainissement non collectif)
- Zones d'activités

1.1. Des recettes sous tension

• Evolution de la fiscalité

La part de la fiscalité est faible. Les recettes générées par les impôts locaux s'élèvent à 562 222 € en 2015 (hors CVAE).

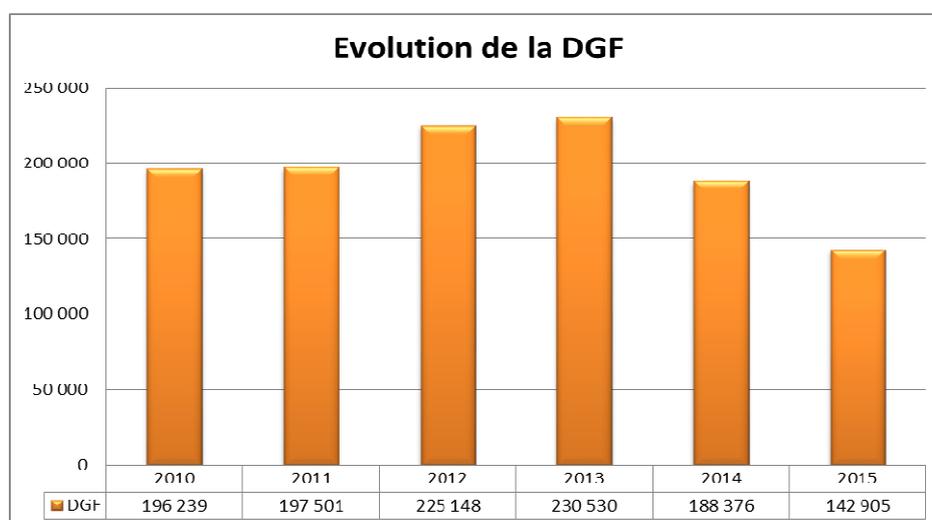
Le passage en fiscalité professionnelle unique ne va pas engendrer, in fine, de nouvelles recettes de fiscalité pour la Communauté de Communes en 2016, dans la mesure où ces recettes seront intégralement reversées aux communes sous forme d'attributions de compensation.

FISCALITE	2014		2015	
	Taux	Produit	Taux	Produit
Taxe Habitation	1.11%	232 512 €	1.11%	243 656 €
Foncier Bâti	1.05%	208 472 €	1.05%	210 684 €
Foncier Non Bâti	1.83%	25 166 €	1.83%	25 580 €
Cotisation foncière des entreprises	1.01%	80 436 €	1.01%	82 302 €
TOTAL		546 586 €		562 222 €

• Evolution de la DGF

La DGF est en baisse depuis 2013 (-38% en deux ans - 87 625€).

Une augmentation de celle-ci est attendue en 2016, suite au changement de fiscalité et à l'éligibilité de la Communauté de communes à une bonification. Cette augmentation a été estimée à 300 000 € en 2015 mais pourrait être inférieure suite à la promulgation de la loi de finances 2016. Son montant n'est pas encore connu.



• **Baisse du FPIC**

Une baisse importante du FPIC a eu lieu en 2015 pour la Communauté de Communes qui n'a reçu que 25 700 € au lieu des 140 000 € attendus. En effet, la proposition de redistribution entre les Communes et l'EPCI selon le régime dérogatoire libre, qui avait été validé en Conseil Communautaire le 26 mai 2015, n'a pas été approuvée par l'ensemble des communes dans les délais impartis par les services de l'Etat. Cette répartition prévoyait un appui des communes via le FPIC pour financer le très haut débit et le transfert de la compétence SIAP. La proposition n'ayant pas été validée, ces deux compétences se retrouvent financées sur les ressources propres de l'EPCI.

1.2. Des dépenses de fonctionnement en augmentation liées aux transferts de compétences

Si l'on extrait les charges liées au SICTOM, les dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes sont en augmentation en 2014 et 2015, principalement du fait de transferts de compétences ou de la prise de nouvelles compétences à compter de 2015 :

- Création d'un point information jeunesse intercommunal (environ 45 000€/an),
- Adhésion au SIAP en lieu et place des communes puis au PETR (2.51€ par habitant en 2015, soit 51 212 €, forte augmentation projetée en 2016).

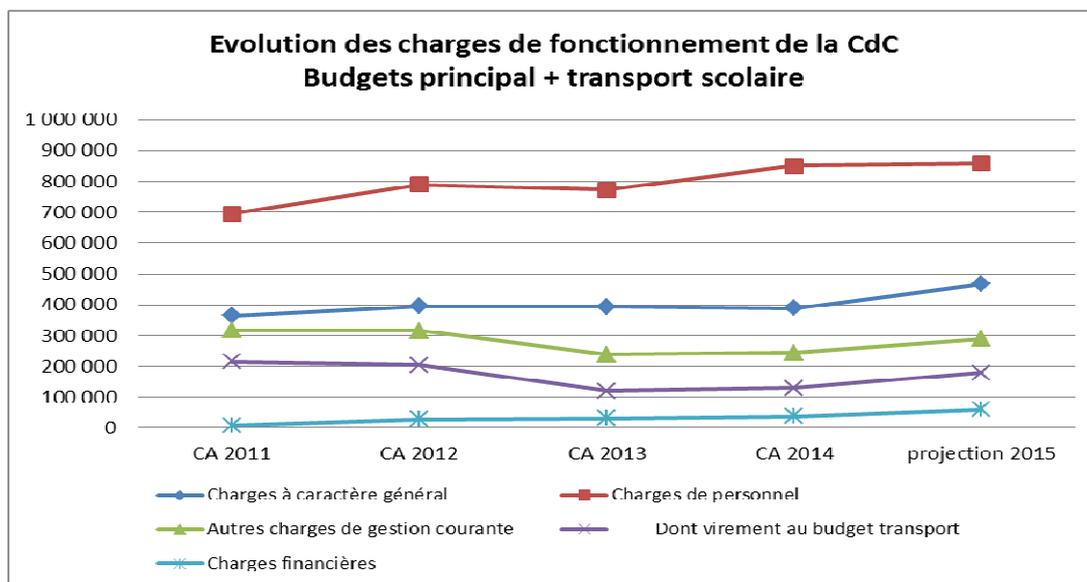
En outre, le reversement du budget principal (fonctionnement) au budget annexe du transport a augmenté en 2015 afin d'autofinancer le car de Margon. Elle sera encore nécessaire sur le budget 2016.

Enfin, la revalorisation des salaires de catégorie C décidée au niveau de l'Etat a eu un impact sur les dépenses de personnel de la Communauté de Communes (82% des agents de la CdC relèvent de la catégorie C).

Hors SICTOM, les charges de personnel représentent 52% des dépenses de fonctionnement.

Evolution des charges de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (= budget principal + budget annexe transports) :

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Projection CA 2015
Charges à caractère général	364 461	395 003	393 562	389 785	466 263
Charges de personnel	695 505	789 580	772 116	850 623	858 407
Autres charges de gestion courante	318 105	316 468	237 980	244 190	289 526
Dont virement au budget transport	215 000	204 000	120 000	130 000	180 000
Charges financières	8 662	29 262	31 122	38 245	59 892
Atténuation de produits	1 966 820	1 951 965	1 995 855	2 185 472	1 964 728
Dont SICTOM	1 966 820	1 951 965	1 995 855	2 005 766	1 964 728
Autres charges	11 025	6 643	329	136	522
TOTAL	3 386 370	3 488 920	3 430 451	3 708 451	3 624 124



1.3. Endettement

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 est de 2 261 421.95 €. Il se répartit entre le budget principal (2 099 436.33€) et le budget annexe du transport scolaire (161 985.62 €).

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2015, entraînant une baisse de l'encours global.

L'endettement de la Communauté de Communes est ainsi passé de 127 €/ habitant en 2015 à 122 €/ habitant en 2016¹.

L'annuité à payer en 2016 sera de 186 331.62 € (dont 62 752.05 € d'intérêts). Elle était de 132 725.44 € en 2015. L'augmentation de 53 606 € entre 2015 et 2016 s'explique par le remboursement différé de l'emprunt sur le Pôle Enfance souscrit en 2014 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (n°7 dans le tableau ci-après).

L'état récapitulatif des emprunts est le suivant au 01/01/2016 :

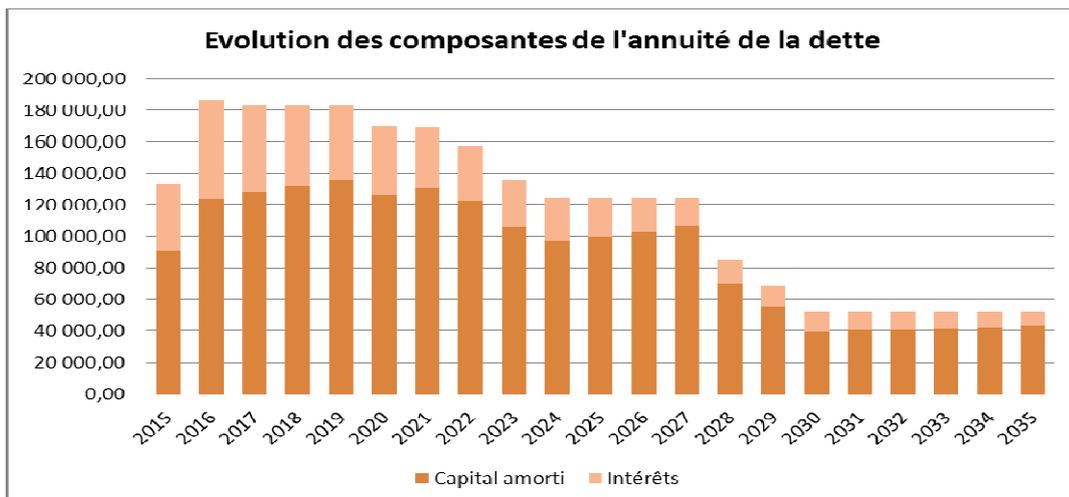
N°	Objet	Budget	Montant	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Taux d'intérêts	Modalité
1	Achat car Beaumont les Autels	Transport	128 526	11/12/09	10/01/10	120	3,37%	fixe
2	Achat car Nogent BT584HH5	Transport	102 900	07/10/11	07/01/12	120	3,84%	fixe
3	Gymnase Authon	Principal	419 131	11/01/12	01/02/13	180	4,51%	fixe
4	Interconnexion SIE	Principal	168 342	11/01/12	01/02/13	120	4,34%	fixe
5	Achat car CX407Z7	Transport	58 000	26/07/13	05/03/14	120	2,73%	fixe
6	Interconnexion Nogent 3	Principal	49 320	04/11/13	31/01/14	120	2,98%	fixe
7	Pôle Enfance Nogent	Principal	1 213 420	27/02/14	01/04/16	360	2.00%	Révisable (livret A)
8	Pôle Enfance Nogent	Principal	398 000	31/03/14	05/09/14	180	2,92%	fixe

Le remboursement prévisionnel pour 2016 se répartit comme suit :

N°	Objet	Banque	Capital dû au 01/01/16	Capital amorti	Intérêt	Annuité 2016
1	Achat car Beaumont les Autels	Caisse d'Epargne	49 865,48	12 466,37	1 703,81	14 170,18
2	Achat car Nogent BT584HH5	Crédit Agricole	64 482,08	9 760,61	2 476,11	12 236,72
3	Gymnase Authon	Caisse des Dépôts	355 910,86	23 002,14	16 051,58	39 053,72
4	Interconnexion SIE	Caisse des Dépôts	125 097,82	15 680,67	5 416,74	21 097,41
5	Achat car CX407Z7	Caisse d'Epargne	47 638,06	5 394,90	1 284,76	6 679,66
6	Interconnexion Nogent 3	Crédit Mutuel	39 456,00	4 932,00	1 120,68	6 052,68
7	Pôle Enfance Nogent	Caisse des Dépôts	1 213 419,63	29 910,70	24 268,39	54 179,09
8	Pôle Enfance Nogent	Caisse d'Epargne	365 552,02	22 432,18	10 429,98	32 862,16
	TOTAL		2 261 421,95	123 579,57	62 752,05	186 331,62

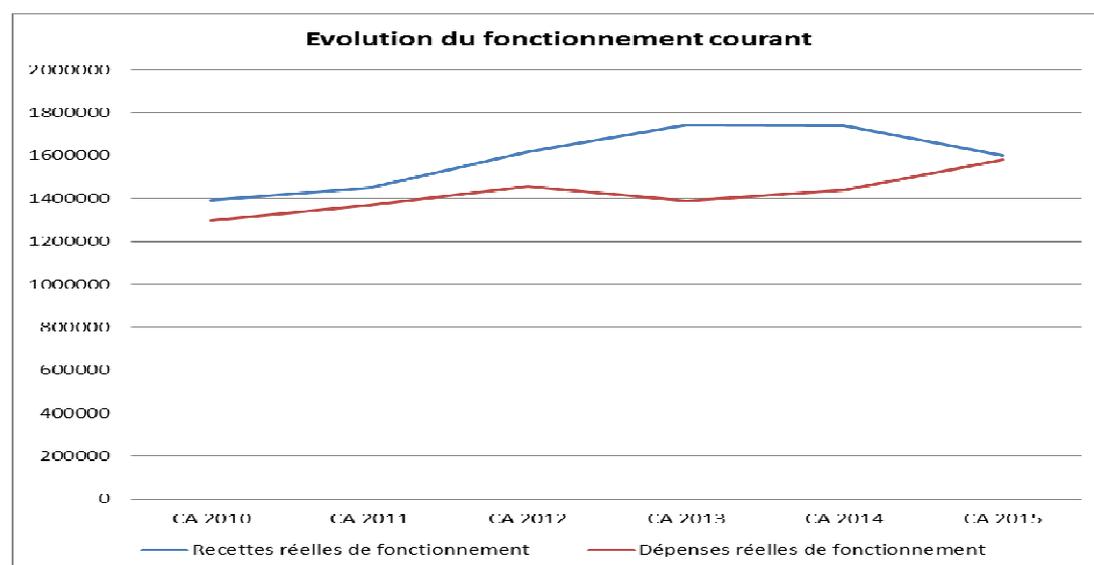
¹ Selon la population INSEE 2012 (18 526 habitants)

Dont budget principal	2 099 436,33	95 957,69	57 287,37	153 245,06
Dont budget annexe transport	161 985,62	27 621,88	5 464,68	33 086,56



1.4. Epargne et autofinancement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté ces dernières années, les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elles en nette baisse depuis 2014. Cela a un impact sur l'autofinancement de la Communauté de Communes qui s'est réduit fortement en 2014 et devient négatif en 2015 du fait de la non perception du FPIC au montant attendu.



	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Projection CA 2015
Recettes réelles de fonctionnement	1 392 915	1 450 528	1 616 086	1 740 624	1 739 912	1 601 918
Dépenses réelles de fonctionnement	1 296 449	1 367 025	1 455 544	1 390 060	1 439 667	1 581 715
Epargne de gestion	96 466	83 503	160 542	350 564	300 245	20 202
Charges financières : intérêts de la dette	1 083	8 662	29 262	30 609	38 245	59 892
Epargne brute	95 384	74 841	131 280	319 955	262 001	-39 689
Remboursement du capital de la dette	22 899	17 343	48 957	59 077	77 685	90 878
Epargne nette	72 485	57 498	82 322	260 878	184 316	-130 568

2. Les perspectives et orientations

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- Poursuivre les investissements engagés ;
- Préparer et organiser les transferts de compétences ;
- Renforcer l'épargne de gestion et l'autofinancement de la Communauté de Communes.

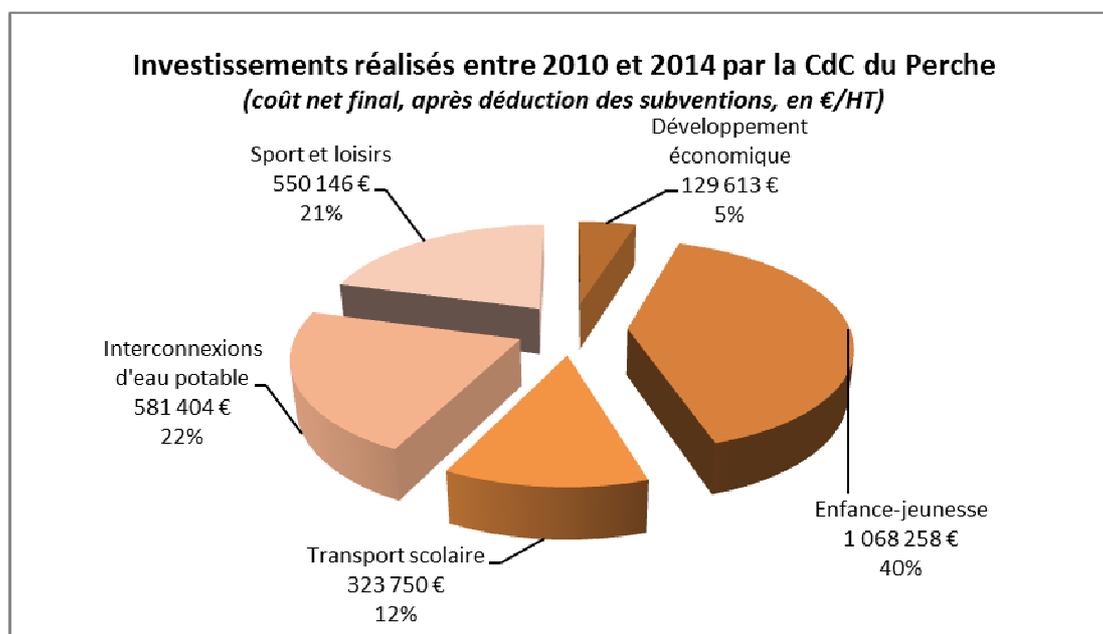
2.1. Bilan des investissements réalisés sur la période 2010-2014

Au cours des 5 dernières années, la Communauté de Communes du Perche a concentré son intervention sur l'accroissement, tant quantitatif que qualitatif, des services à la population :

- Des interconnexions d'eau potable ont été créées entre les communes afin de sécuriser l'approvisionnement en eau ;
- Le gymnase d'Authon du Perche a été entièrement rénové et équipé de panneaux solaires ;
- Le parc de cars indispensable au transport scolaire a été modernisé et sécurisé ;
- Un effort très important a été consenti en faveur des services à l'enfance et à la jeunesse : rénovation de l'accueil de loisirs de Souancé au Perche et construction d'un pôle enfance sur Nogent le Rotrou.

Sur le plan économique, la Communauté de Communes a confié au SMO Eure et Loir Numérique un programme ambitieux de déploiement du très haut débit sur tout le territoire intercommunal (fibre optique, armoires de montée en débit, aides satellitaires...). De plus, une action de développement du tourisme a été initiée avec l'aménagement de boucles cyclo-touristiques « Le Perche à vélo ».

Au total, 5 188 484 € d'investissements ont été réalisés entre 2010 et 2014, représentant un reste à charge de 2 653 171 € pour la Communauté de Communes, après déduction des subventions.



2.2. Perspectives 2015-2019 : organisation des transferts de compétences

La Communauté de Communes du Perche entre actuellement dans une phase de croissance. Plusieurs compétences vont en effet être transférées à l'échéance 2020, du fait de dispositifs légaux qui rendent ces compétences obligatoires, et en particulier la loi Nôtre du 7 août 2015.

D'autres compétences viennent d'être transférées ou sont à l'étude et auront également un impact sur l'organisation et le fonctionnement de la Communauté de Communes.

En particulier il est prévu :

- Une forte montée en charge de de la Communauté de communes en matière économique et d'aménagement du territoire à partir de 2017 : transfert de l'intégralité des zones d'activité, de la promotion touristique, du commerce,
- Un développement de l'action de la CdC en matière d'aménagement de l'espace : élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), participation aux travaux d'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) portés par le Pôle d'Equilibre Territorial du Perche,
- La poursuite des efforts engagés au cours des années précédentes en matière de services à la population, avec un focus sur la santé et le scolaire,
- La finalisation du programme d'interconnexions d'eau potable et la préparation des transferts de compétences liées à l'eau : GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et assainissement collectif en 2018, production et distribution d'eau potable en 2020.

Ce projet de territoire porté par la Communauté de Communes va se décliner au cours des prochains mois par la mise en œuvre de trois outils, indispensables pour planifier l'action de la CdC, optimiser l'utilisation des ressources, mais également favoriser une meilleure organisation et solidarité territoriale :

- Schéma de mutualisation des services,
- Programme pluriannuel d'investissements,
- Pacte financier et fiscal.

2.3. Investissements projetés en 2016

Les investissements envisagés pour 2016 sont les suivants :

- Aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Nogent le Rotrou
- Interconnexion d'eau potable entre Souancé au Perche et le SIE de la Vallée de la Berthe
- Poursuite du déploiement du très haut débit
- Fin du programme Perche à Vélo (signalisation de boucles cyclo-touristiques)
- Equipements, études et travaux divers

Certains étaient déjà programmés sur le budget 2015 mais n'ont pu aboutir.

• Aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Nogent le Rotrou

L'aménagement du bâtiment est prévu entre février et décembre 2016.

Le plan de financement prévisionnel en phase DCE est le suivant :

DEPENSES	Montant €/HT DCE	%
TOTAL ETUDES ET HONORAIRES	189 640	8,7%
Honoraires achat du bâtiment	28 000	1,3%
Etudes architecturales et suivi MOE	133 500	6,2%
Bureau de contrôle technique	12 000	0,6%
Mission SSI	3 000	0,1%
Mission SPS	6 500	0,3%
Diagnostic avant travaux amiante et plomb	5 600	0,3%
Etude thermique (avant-après)	0	0,0%
Etude de sol	0	0,0%
Relevés de géomètre (altimétrie)	1 040	0,0%
TOTAL ACHAT	350 000	16,1%
Achat du bâtiment	350 000	16,1%

TOTAL TRAVAUX (hors options et travaux annexes)	1 628 000	75,1%
Lot 1 - Gros œuvre - carrelage	142 000	6,6%
Lot 2 - Ravalement	94 000	4,3%
Lot 3 - Couverture étanchéité (ardoise fibro)	127 000	5,9%
Lot 4 - Charpente bois	13 000	0,6%
Lot 5 - Menuiseries extérieures - PVC - Metallerie	114 000	5,3%
Lot 6 - Menuiserie intérieure bois	150 000	6,9%
Lot 7 - Plâtrerie sèche	95 000	4,4%
Lot 8 - Revêtements sols souples	55 000	2,5%
Lot 9 - Peinture	111 000	5,1%
Lot 10 - Plafonds suspendus	31 000	1,4%
Lot 11 - Ascenseur	52 000	2,4%
Lot 12 - Désamiantage	10 000	0,5%
Lot 13 - Electricité	199 000	9,2%
Lot 14 - Chauffage	34 000	1,6%
Plomberie	50 000	2,3%
VMC	63 000	2,9%
Lot 15 - VRD - Espaces verts	288 000	13,3%
OPTIONS	131 300	6,1%
1- Aménagement zone sud niveau 2	58 800	2,7%
Lots architecturaux	14 100	0,7%
Electricité	4 500	0,2%
CVC	3 000	0,1%
Escalier de secours sud	37 200	1,7%
2- Réseaux bornes de recharge voiture électrique	7 500	0,3%
3- VRD cheminement PMR	17 000	0,8%
4- Couverture ardoise naturelle (plus-value)	8 000	0,4%
5- Menuiseries extérieures en bois (plus-value)	40 000	1,8%
TRAVAUX ANNEXES (en marché séparé)	43 100	2,0%
A- Dépose groupe électrogène (hors traitement amiante)	2 000	0,1%
B- Dépose cuves à fuel (dont dégazage des citernes)	26 100	1,2%
C- Démolition passerelle	15 000	0,7%
TOTAL GENERAL HT	2 167 640	100,0%
RECETTES	Montant €/HT	
Etat (CPER)	465 000	21%
Région Centre (CPER + CRP3)	465 000	21%
Conseil Départemental 28 (CDDI)	200 000	9%
Autofinancement Communauté de Communes / HT	1 037 640	48%
TOTAL RECETTES /HT	2 167 640	

Le reste à charge sera financé par l'emprunt (à hauteur d'1M€) et de l'autofinancement.

• **Interconnexion d'eau potable entre Souancé au Perche et le SIE de la Vallée de la Berthe**

Le projet était budgété en 2015 mais n'a pu aboutir l'an passé du fait d'une modification dans le plan de financement. En effet, l'Agence de l'Eau (AELB) a modifié sa politique d'intervention en 2015 et décidé de décomposer son aide en deux parties : une subvention et une avance remboursable.

Le plan de financement actualisé après appel d'offres et accord des cofinancements est le suivant :

DEPENSES en €/HT	Entreprise retenue	Solution de base (fonte)
Travaux : lot 1 (canalisations)	EXEAU TP	643 558
Travaux : lot 2 (raccordements)	Lyonnaise des Eaux	44 800
Maitrise d'œuvre	SEAF-UP	22 298
Etudes diverses (*)		22 247
Total HT		732 904

(*) Etudes diverses : SPS, amiante, géotechniques, géomètre

RECETTES en €/HT	Avance	Subvention	%
Etat (DETR)		183 226	25%
CG 28		161 239	22%
AELB (subvention)		106 413	15%
AELB (avance)	150 104	61 543	8%
Autofinancement CdC		220 484	30%
Total HT		732 904	0%

In fine l'autofinancement réel de la Communauté de Communes s'élève à 282 026 €. Il sera financé par :

- Une avance remboursable de l'AELB de 150 104€. Celle-ci est considérée par les financeurs comme une subvention selon un taux de conversion de 0.41. Elle est remboursable sur 15 ans avec un différé de 2 ans, selon une annuité de 10 007 €.
- Un emprunt bancaire de 130 000 € sur 20 ans, à annuité constante (7 783.96 €).

La surtaxe de 4 centimes prélevée actuellement permettra de financer cette opération (annuités d'emprunt bancaire et AELB).

• **Poursuite du déploiement du très haut débit (THD) :**

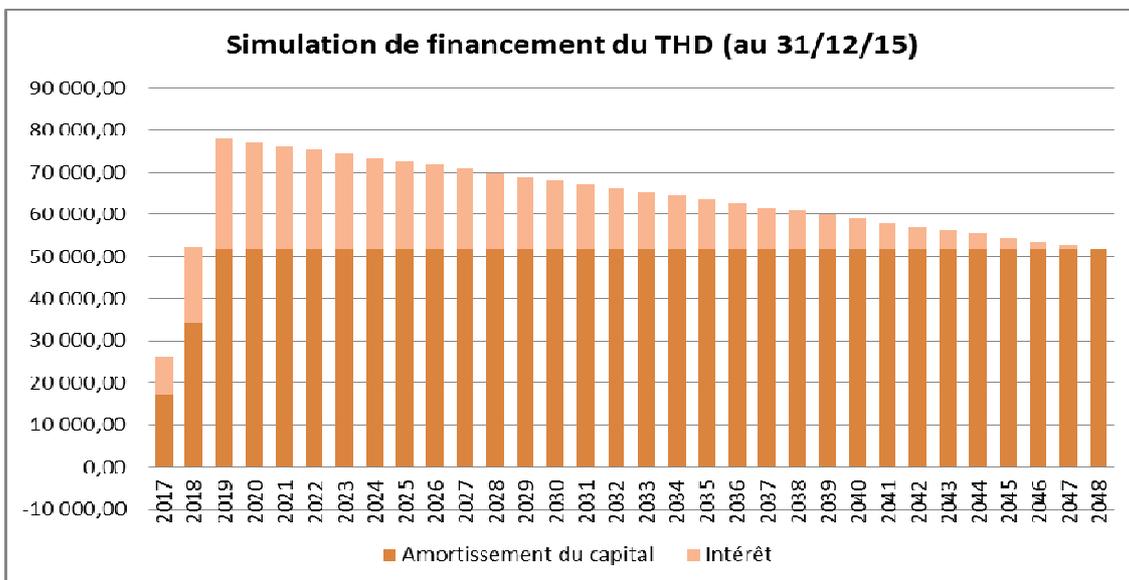
En 2016, la Communauté de Communes doit verser 45 000 € au SMO Eure-et-Loir Numérique pour la réalisation des travaux de THD (fin de la phase 1).

Pour mémoire, les versements actés en 2013 par la Communauté de communes pour le THD s'évaluent ainsi :

		VERSEMENTS de la CdC
Phase 1	2014	124 000
	2015	55 000
	2016	45 000
Phase 2	2017	260 000
	2018	260 000
	2019	260 000
	2020	260 000
	2021	260 000
	2022	253 000
	TOTAL	1 777 000

Le SMO envisage un resserrement de la phase 2 sur la période 2017-2019 au lieu de 2017-2022.

Dès lors, afin de réduire l'impact budgétaire pour la CdC, une solution alternative est à l'étude : le SMO pourrait contracter un emprunt global pour les EPCI intéressés. En contrepartie, la CdC verserait, à compter de 2017, deux subventions annuelles au SMO, équivalentes à l'annuité d'emprunt (l'une en fonctionnement, l'autre en investissement) selon l'estimation suivante :



• **Fin du programme Perche à Vélo (signalisation de boucles cyclo-touristiques)**

La dernière tranche des boucles cyclotouristiques du Perche à Vélo n'a pu être menée à son terme comme prévu en 2015, du fait de complications sur certains circuits et de l'attente de validation des subventions.

Le coût global de l'opération pour l'ensemble des Communautés de Communes s'élève, après appel d'offres, à 41 000 € /HT (études et travaux). Il est de 12 100 € /HT pour la Communauté de Communes du Perche.

L'opération sera financée à hauteur de 80% par le Conseil Général et le Conseil Régional. Le reste à charge pour la CdC du Perche sera de 2 460 € /HT.

Il faut noter que, la Communauté de Communes du Perche étant coordonnateur du groupement de commandes pour l'ensemble des CdC du Perche 28, c'est elle qui réalise et paye l'ensemble de l'investissement. Elle se fait ensuite rembourser par les autres Communautés de Communes. Sur le plan comptable, la part relevant des autres EPCI est comptabilisée dans un compte séparé et s'équilibre in fine.

• **Equipements, études et travaux divers**

Divers équipements mobiliers et informatiques sont également envisagés, à hauteur d'environ 10 000 €, de même que l'étude financière du projet de cabinet médical sur Authon d Perche (10 000 €).

• **Synthèse**

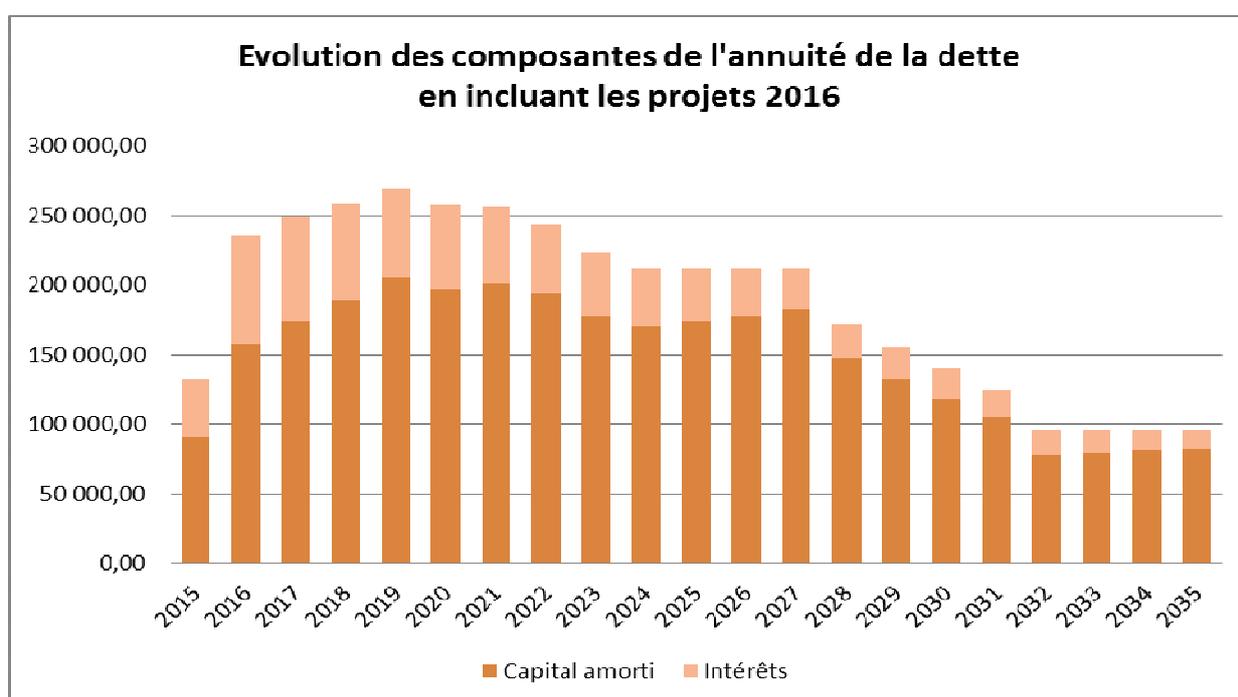
Synthèse des investissements envisagés en 2016 :

	Coût /HT	Subventions				Autofinancement CdC/HT	%
		Etat	Région	Département	AELB		
Maison de Santé Pluridisciplinaire	2 167 640	465 000	465 000	200 000		1 037 640	48%
Interconnexion Souancé-SIE	732 904	183 226		161 239	106 413	282 026	38%
Très Haut Débit	55 000					55 000	100%
Perche à Vélo tranche 3	12 100		4 795	4 795		2 510	21%
Equipements divers						20 000	100%
TOTAL	2 967 644	648 226	469 795	366 034	106 413	1 397 176	47%

Emprunts nouveaux envisagés en 2016 :

Objet	Banque	Budget	Montant	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Taux d'intérêts
Interconnexion Souancé	Caisse d'Epargne	Général	130 000	2 016	2016	240	1,84%
Interconnexion Souancé (avance)	Agence de l'Eau	Général	150 062	2 016	2018	180	0,00%
MSP Nogent	Caisse d'Epargne	Général	300 000	2 016	2016	180	1,10%
MSP Nogent	Caisse d'Epargne	Général	200 000	2 016	2016	300	2,54%
MSP Nogent	CDC	Général	500 000	2 016	2016	300	1,79%
			1 280 062				

Les emprunts nouveaux envisagés pour financer les investissements 2016 de la Communauté de Communes élèveront l'endettement global de l'EPCI à 3 099 240 € fin 2016, soit 175 €/habitant.



2.4. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes

Les charges de fonctionnement sont calibrées au plus juste afin d'éviter toute augmentation inutile en 2016. Néanmoins, plusieurs contraintes pèsent sur les dépenses de fonctionnement en 2016 :

- La cotisation au pôle d'équilibre territoriale (estimée à 97 920 € en 2016 / 51 200 € en 2015),
- Une augmentation de la charge de l'emprunt (intérêts et capital),
- Un versement important prévisible au budget annexe du transport pour compenser l'achat du dernier car (environ 235 000 € estimé en 2016).

Afin d'augmenter l'autofinancement de la CdC et permettre le retour à un niveau acceptable, la Communauté de Communes devra augmenter ses recettes de fonctionnement, sachant qu'une incertitude importante pèse à ce jour sur le montant de la DGF.

Deux alternatives sont possibles et devront être validées lors du vote du budget, sachant que le choix final peut être un mix des deux solutions :

- Accord sur un montant minimum de FPIC (en dérogatoire CIF),
- Augmentation de la fiscalité ménage.